



*Note structurée – Emission*

Natixis (FR)

Euronext® Climate  
Orientation  
Priority 50  
Switchable Note

Note structurée émise par Natixis





# Sommaire

<b><i>Introduction</i></b>	<b>5</b>
Public cible	5
Nature de l'investissement	5
<b><i>L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER</i></b>	<b>6</b>
Rationnel de l'indice	7
Détail du processus de sélection	8
<b><i>Evolution et composition de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER</i></b>	<b>11</b>
Evolution de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et de l'indice EURO STOXX 50® (Price Return) sur les 9 dernières années	11
Zoom sur la performance et la volatilité de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et de l'indice EURO STOXX 50® (Price Return)	11
Composition actuelle de l'indice	12
<b><i>Description du mécanisme</i></b>	<b>14</b>
Scénarios de performance	15
Illustrations fictives des mécanismes	15
<b><i>Principaux risques de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note</i></b>	<b>17</b>
Documentation juridique	17
Risque de crédit	17
Risque de rendement	17
Risque de fluctuation du prix	18
Risque de liquidité	18
Risque lié à l'indice	18
Risque de remboursement anticipé	18
<b><i>Principales caractéristiques financières</i></b>	<b>20</b>
<b><i>Avis important</i></b>	<b>22</b>



# Introduction

- Note structurée d'une durée de 9 ans.
- L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted est un indice de type « Excess Return » avec « dividendes synthétiques ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5%. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre.
- Chaque année (à partir du 5 avril 2019), l'Emetteur peut décider de procéder au « Switch » à une date prédéfinie (voir « Principales caractéristiques financières »). S'il décide de procéder au « Switch », le coupon de 4% de cette année et les coupons antérieurs éventuels seront alors versés à la date de paiement correspondante (voir « Principales caractéristiques financières »). Les coupons restants seront ensuite versés annuellement aux dates de paiements prévues<sup>5</sup> (au total, 9 coupons seront versés). La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.
- A l'échéance, si l'Emetteur n'a pas exercé son droit de « Switch » :
  - si la performance finale moyenne<sup>2-6</sup> de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ET à une plus-value brute<sup>4-5</sup> unique équivalente à la performance finale moyenne de l'indice<sup>2</sup> ;
  - si la performance finale moyenne<sup>2</sup> de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial<sup>5</sup> (hors frais<sup>3</sup> et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value<sup>5</sup>.
- Emetteur : Natixis S.A. (S&P : A<sup>7</sup>, Moody's : A2<sup>7</sup>, Fitch : A<sup>7</sup>).

## Public cible

Cette Note structurée complexe est réservée aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note.

## Nature de l'investissement

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note est une Note structurée émise par Natixis. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite, de

risque de faillite de Natixis ou d'exercice de son droit de « Switch ») :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute<sup>4</sup> unique liée à l'éventuelle performance finale moyenne<sup>2</sup> positive de l'indice (cf. page 14).

Chaque année (à partir du 5 avril 2019), l'Emetteur peut décider de procéder au « Switch » à une date prédéfinie (voir « Principales caractéristiques financières »). S'il décide de procéder au « Switch », l'investisseur reçoit alors<sup>5</sup> :

- 100% du capital investi<sup>3</sup> à l'échéance ;
- un coupon de 4%<sup>1</sup> par année écoulée depuis la date d'émission et jusqu'à la date d'échéance (au total, 9 coupons seront versés).

<sup>1</sup> Voir description en page 7.

<sup>2</sup> La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice enregistrées durant les 3 dernières années de la note structurée (37 observations). Veuillez vous référer aux « Principales caractéristiques financières » en page 20.

<sup>3</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>4</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>5</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

<sup>6</sup> La performance finale moyenne de l'indice retenue à l'échéance pourrait être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

<sup>7</sup> Perspective stable. Ratings au 11/01/2018. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : [https://www.spratings.com/en\\_US/understanding-ratings](https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings), [https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC\\_79004](https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004) et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.



L'indice Euronext® Climate  
Orientation Priority 50 Equal  
Weight Excess Return (EWER)

## Rationnel de l'indice

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER s'expose à une sélection d'entreprises qui ont été identifiées par Euronext® comme étant engagées dans une meilleure gestion de leur empreinte carbone et présentant une plus faible volatilité historique<sup>1</sup> (comparativement aux autres entreprises composant l'univers de départ de l'indice). Euronext est une agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

La sélection effectuée par Euronext®<sup>2</sup> se fait en adéquation avec l'approche climat des équipes ISR<sup>3</sup> de Natixis. Elle vise les entreprises qui tentent de :

- réduire leur exposition aux risques que le climat fait peser sur elles : la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques introduit une contrainte carbone sur les entreprises et un risque de perte de valeur inattendu, dû à des facteurs de risque tels que :
  1. risque physique : exposition physique au risque climatique (détérioration des conditions de travail, problème de fourniture en raison d'une modification de la chaîne logistique, perte de compétitivité en raison de nouvelles normes, augmentation des coûts des assurances, risque de réputation...);
  2. risque de transition : risque pesant sur les entreprises avec l'émergence d'une économie bas carbone (développement technologique, nouvelles réglementations...);
  3. risque juridique : exposition à une augmentation des procédures légales lancées à l'encontre des entreprises et/ou gestionnaires de fonds pour mauvaise prise en compte des risques physiques et de transition ;
- réduire leur impact sur le climat (et donc mesurer leur empreinte climat) ;
- contribuer au financement de produits et solutions participant à la transition énergétique : les entreprises de l'univers d'investissement sont évaluées sur leur capacité à proposer des produits et services innovants permettant de réduire l'empreinte carbone du produit, ou de la chaîne de production du produit.

Le process de notation environnementale développé par Euronext® est appliqué à chacune des valeurs basée sur leur performance carbone, leurs engagements environnementaux et leur capacité à offrir des produits et services qui sont compatibles avec une économie réduisant l'empreinte carbone.

Ainsi, les entreprises composant l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER font part d'une réduction de l'empreinte carbone plus importante comparativement aux autres entreprises de l'univers d'investissement de départ (l'indice Euronext® Climate Europe).

L'originalité de l'approche provient de la méthodologie utilisée pour calculer l'empreinte carbone d'une entreprise. Pour chaque entreprise d'un secteur représentant un fort enjeu dans la lutte contre le changement climatique, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre est calculé (Scope 1, 2 et 3)<sup>4</sup>. Le score climat prend également en compte les émissions évitées<sup>5</sup> par l'entreprise, grâce aux innovations environnementales développées par celle-ci au niveau du produit et service final, ou de la chaîne de production. Enfin, une évaluation de la stratégie de l'entreprise vis-à-vis de la prise en compte des enjeux climatiques futurs par cette dernière est utilisée dans la notation.

<sup>1</sup> La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

<sup>2</sup> Les informations sur l'indice sont disponibles sur le site : [https://www.euronext.com/sites/www.euronext.com/files/euronext\\_climate\\_index\\_rules\\_version\\_16-01a\\_nov\\_2016.pdf](https://www.euronext.com/sites/www.euronext.com/files/euronext_climate_index_rules_version_16-01a_nov_2016.pdf)

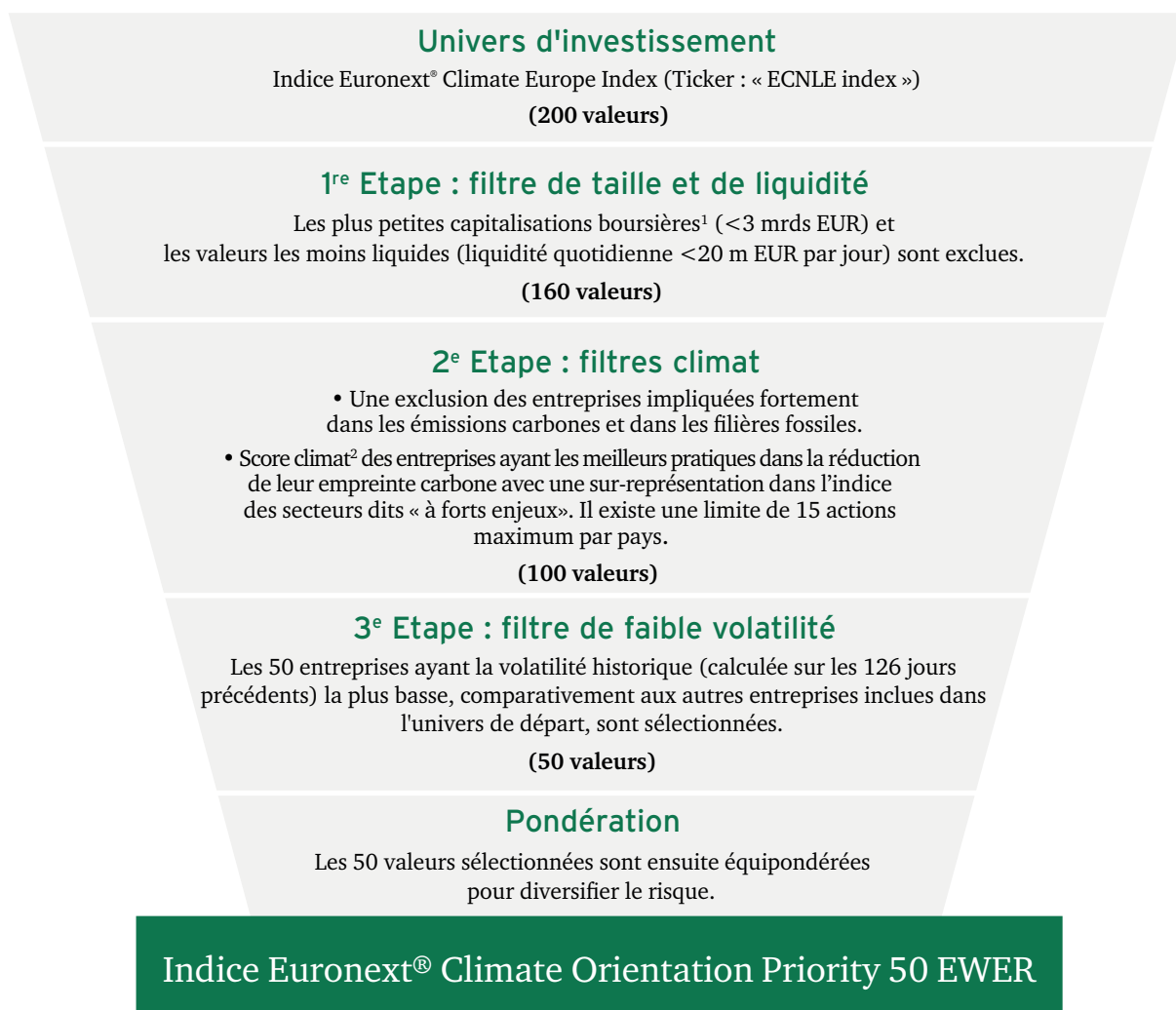
<sup>3</sup> Investissement Socialement Responsable.

<sup>4</sup> Scope 1 - émissions directes, Scope 2 - émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, et Scope 3 - émissions liées à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des produits et services.

<sup>5</sup> Les émissions évitées sont les émissions qu'un projet de l'entreprise va permettre de ne pas émettre, sans pour autant réduire les émissions directes liées à ce projet. Une entreprise qui a des émissions évitées est une entreprise qui s'appuie sur des procédés et des produits plus efficaces que la référence au sein de son secteur d'activité.



## Détail du processus de sélection



L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted est un indice du type « Excess Return » avec « dividende synthétique ». Cela veut dire que la performance de l'indice est calculée en fonction de l'évolution du cours des actions, en incluant les dividendes nets distribués par les actions et en déduisant un dividende forfaitaire de 5%. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions. L'utilisation de la technique du dividende synthétique vise à réduire la variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'une année à l'autre. La composition de l'indice est revue et rebalancée annuellement. Toutes les informations sur l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equally Weighted sont disponibles sur le site d'Euronext : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0011923081-XAMS/market-information>.

<sup>1</sup> La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

<sup>2</sup> Le score climat est calculé par Euronext à partir de la notation attribué par deux experts dans la stratégie bas-carbone des entreprises : Carbon4 et CDP (Carbon Disclosure Project). Les informations sur le score climat sont disponibles sur les sites : <http://www.carbone4.com/sites/default/files/CarbonImpactAnalytics.pdf> et <https://www.cdp.net/Documents/Guidance/2016/Scoring-Introduction-2016.pdf>





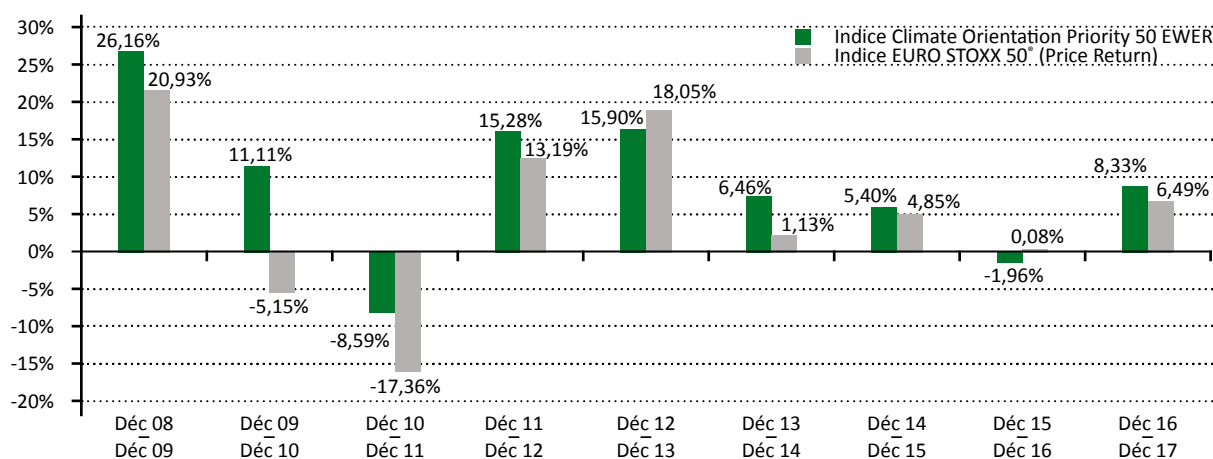


# Evolution et composition de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER

L'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER a été lancé le 4 juillet 2016. Les performances passées reprises ci-dessous sont le résultat de simulations historiques entre le 19 novembre 2010 et le 1<sup>er</sup> juillet 2016, visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

## Evolution des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)<sup>1</sup> sur les 9 dernières années

Performances annuelles calculées le 30 décembre de chaque année entre le 30 décembre 2008 et le 30 décembre 2017



Source : Bloomberg

Données du 30 décembre 2008 au 30 décembre 2017.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

## Zoom sur la performance et la volatilité des indices Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER et EURO STOXX 50® (Price Return)<sup>1</sup>

	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER	Indice EURO STOXX 50® (Price Return)
<b>Performance annualisée sur 9 ans</b>	<b>8,24%</b>	<b>4,07%</b>
<b>Volatilité<sup>2</sup> historique</b>	<b>14,96%</b>	<b>21,55%</b>

Source : Bloomberg - Données du 30 décembre 2008 au 30 décembre 2017.

<sup>1</sup> L'indice EURO STOXX 50® est un indice de type Price Return. Ceci signifie que les dividendes éventuellement distribués par les actions le composant ne sont pas réinvestis dans l'indice et qu'ils n'ont pas d'influence sur sa performance.

<sup>2</sup> La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITE OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ETE OBTENUE AUPRES DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGEES FIALES. CECI NE PORTE PAS PREJUDICE A L'OBLIGATION DE L'EMETTEUR D'EXECUTER SES OBLIGATIONS A L'EGARD DES INVESTISSEURS, DESQUELLES IL NE PEUT SE LIBERER, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE. LES ELEMENTS DU PRESENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNEES DE MARCHES SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNEES CONSTATEES A UN MOMENT PRECIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

## Composition<sup>1</sup> actuelle de l'indice

Nom	Secteur (ICB) <sup>2</sup>
3I GROUP PLC	SERVICES FINANCIERS
ACCOR SA	VOYAGES & LOISIRS
AKZO NOBEL NV	CHIMIE
ALLIANZ GY	ASSURANCE
AVIVA PLC	ASSURANCE
AXA SA	ASSURANCE
BASF SE	CHIMIE
BUNZL PLC	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
CARNIVAL PLC	VOYAGES & LOISIRS
COMPASS GROUP PLC	VOYAGES & LOISIRS
DEUTSCHE POST AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
DEUTSCHE TELEKOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
DIAGEO PLC	ALIMENTAIRE & BOISSONS
DSV A/S	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
ENI SPA	PÉTROLE & GAZ
FERGUSON PLC	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
FERROVIAL SA	MATERIAUX & CONSTRUCTION
GIVAUDAN SA	CHEMICALS
GLAXOSMITHKLINE PLC	SANTÉ
HEINEKEN NV	ALIMENTAIRE & BOISSONS
HSBC HOLDINGS PLC	BANQUE
IBERDROLA SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL SA	RETAIL
ING GROEP NV	BANQUE
KLEPIERRE	IMMOBILIER

Nom	Secteur (ICB) <sup>2</sup>
KONE OYJ	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
KONINKLIJKE DSM NV	CHIMIE
LEGRAND SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	SERVICES FINANCIERS
L'OREAL SA	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
NESTLE SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
NOVARTIS AG	SANTÉ
PERNOD RICARD SA	ALIMENTAIRE & BOISSONS
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
RELX PLC	MÉDIAS
REPSOL SA	PÉTROLE & GAZ
ROCHE HOLDING AG	SANTÉ
SAP SE	TECHNOLOGIE
SCHINDLER HOLDING AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
SIEMENS AG	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
SKY PLC	MÉDIAS
SWISS RE AG	ASSURANCE
SWISSCOM AG	OPÉRATEURS TÉLÉCOM
THALES SA	BIENS & SERVICES INDUSTRIELS
TOTAL SA	PÉTROLE & GAZ
UBS GROUP AG	BANQUE
UNIBAIL-RODAMCO SE	IMMOBILIER
UNILEVER NV	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
ZURICH INSURANCE GROUP AG	ASSURANCE

<sup>1</sup> Dernier rebalancement au 20 novembre 2017. Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue annuellement.

<sup>2</sup> Industry Classification Benchmark (ICB) est un système pour catégoriser les entreprises du monde entier selon quatre niveaux : 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous secteurs. La diversification sectorielle de l'Indice s'applique selon le deuxième niveau constitué des 19 super secteurs. Pour plus de détails, se référer au <http://www.ftserussell.com/financial-data/industry-classification-benchmark-icb>.

Sources : Natixis, Bloomberg au 11/01/2018. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Émetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.





# Description du mécanisme

D'une durée de 9 ans, Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER, un indice composé de 50 actions identifiées par Euronext comme étant engagées dans la transition énergétique (voir pages 7 et 8).

En souscrivant à ce produit, l'investisseur prête de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à payer la formule suivante :

- une possibilité de « Switch » à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> année : chaque année, à partir de la fin de la 1<sup>re</sup> année, l'Emetteur peut exercer son droit de « Switch ».

Vous recevez alors<sup>2</sup> :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais<sup>1</sup> et taxes) à l'échéance ;
- un coupon de 4% par année écoulée depuis la date d'émission et jusqu'à la date d'échéance.

La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de

« Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.

**A l'échéance, si le droit de « Switch » n'est pas exercé, Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis) :**

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais<sup>1</sup> et taxes) si la performance finale moyenne<sup>3</sup> de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais<sup>1</sup> et taxes) plus la performance finale moyenne<sup>2</sup> de l'indice<sup>3</sup> si cette dernière est positive.

Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois durant les 3 dernières années (37 observations) de la Note structurée Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note	Remboursement à l'échéance <sup>5</sup>
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais <sup>1</sup> et taxes)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais <sup>1</sup> et taxes) + Performance finale moyenne <sup>3</sup> de l'indice <sup>4</sup>

Dans le cas où l'Emetteur déciderait d'exercer son droit de « Switch » en cours de vie du produit, l'investisseur ne serait plus exposé à la performance finale moyenne de l'indice.

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance finale moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>2</sup> En cas de faillite, de défaut de paiement ou de risque de faillite de l'Emetteur, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit au titre de la formule et peut subir une perte partielle ou totale du capital initialement investi.

<sup>3</sup> La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré, du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

<sup>4</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>5</sup> Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de Natixis.

## Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site web de RegXchange : <https://fe.regxchange.com/landing>. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'initiateur du produit Natixis, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS ("règlement EU 1286/2014").

## Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la Note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part

de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de Natixis, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Illustration d'une potentielle perte en capital à l'échéance	Illustration d'une plus-value potentielle à l'échéance sans activation du « Switch »	Illustration du mécanisme de « Switch » <sup>7</sup> au 05/04/2019
Performance constatée de l'indice à la première date d'observation annuelle	N/A	N/A	115%
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-46%	13%	N/A
Performance finale moyenne <sup>1</sup> de l'indice	-35%	19%	N/A
Coupons versés <sup>2</sup>	N/A	N/A	Coupon de 4% <sup>3</sup>
Remboursement du capital <sup>4</sup>	100%	119%	100%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier <sup>5</sup> (frais d'entrée <sup>6</sup> inclus)	-0,27%	1,66%	3,64%

## Focus sur le mécanisme de calcul de la performance finale moyenne de l'indice

	Mois 71	Mois 72	Mois 73	Mois 74	[...]	Mois 104	Mois 105	Mois 106	Mois 107	Mois 108
Performance de l'indice Euronext <sup>®</sup> Climate Orientation Priority 50 EWER par rapport à la date de constatation initiale (05/04/2018)	-9%	21%	17%	-5%	...	27%	8%	-15%	-19%	13%
Moyenne des 37 performances mensuelles de l'indice										19%

<sup>1</sup> La performance finale moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice le 5 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 5 est non-ouvré, du 5 avril 2024 au 5 avril 2027 (37 observations).

<sup>2</sup> Dans le cas de notre illustration du mécanisme de « Switch », le « Switch » est activé à la 1<sup>re</sup> date d'Observation Annuelle

<sup>3</sup> Coupon de 4% versé annuellement à partir du 23/04/2019 jusqu'à l'échéance.

<sup>4</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis.

<sup>5</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>6</sup> Frais d'entrée de 2,50%.

<sup>7</sup> La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit de « Switch » est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.





# Principaux risques de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note

## *Documentation juridique*

Les « Notes » Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note décrites dans le présent document font l'objet d'un drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus ») visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le visa dont la référence est C-021855, en date du 6 février 2018. La CSSF a délivré à la FSMA un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be). Le KID (Key Information Document) est disponible et téléchargeable sur le site web de RegXchange <https://fe.regxchange.com/landing>. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à se reporter en particulier à la rubrique « Facteurs de Risques ». Ils sont également invités à lire le KID. Tout nouveau supplément au Prospectus sera publié sur le site de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

## *Risque de crédit*

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Natixis (qui bénéficie d'une notation A selon S&P, A2 selon Moody's et A selon Fitch). Si

l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain potentiel et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

## *Risque de rendement*

Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois au cours des 3 dernières années (37 observations) de la vie de la Note structurée, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance finale moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

## *Risque de fluctuation du prix*

Vous devez être conscient que la valeur de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution de l'Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 EWER, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Natixis. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de 100 % du capital investi<sup>1</sup> (hors frais<sup>2</sup> et taxes) ne vaut qu'à l'échéance.

## *Risque de liquidité*

Cette note structurée est cotée sur la Bourse de Luxembourg. L'admission sur un marché réglementé ne garantit pas le développement d'un marché actif. Natixis assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette achat/vente de 1 %) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de Bourse/frais de sortie/impôts éventuels) déterminé par Natixis en fonction des paramètres du moment (cf. Fiche technique, rubrique « Revente avant l'échéance »).

## *Risque lié à l'indice*

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les

règlementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Natixis (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur, et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'au minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas de d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »).

## *Risque de remboursement anticipé*

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »).

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2,50 %.



# Principales caractéristiques financières

Nom	Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note
Code ISIN	XS1636950575
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p><b>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais uniques de structurations de 0,20% du montant nominal souscrit</li> </ul> <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais d'entrée : 2,50% en sus du prix d'émission, prélevés par Nagelmackers.</li> <li>-Frais de sortie à l'échéance des titres : pas de frais de sortie</li> </ul> <p><b>Commissions de distribution :</b></p> <p>Natixis paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 0,51% par an du montant des titres effectivement placés.</p>
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Emetteur	Natixis
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Note structurée de droit anglais
Devise	EUR
Période de commercialisation	Du 15 février 2018 au 27 mars 2018
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	5 avril 2018
Date d'échéance	19 avril 2027
Date de constatation initiale	5 avril 2018
Date de « Switch » potentielles	5 avril 2019, 6 avril 2020, 6 avril 2021, 5 avril 2022, 5 avril 2023, 5 avril 2024, 7 avril 2025, 7 avril 2026. La probabilité que l'Emetteur exerce ce droit de « Switch » est très faible. S'il décidait d'exercer son droit de « Switch » sur le produit, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.
Date de paiement des coupons si le « Switch » a lieu	23 avril 2019, 20 avril 2020, 20 avril 2021, 19 avril 2022, 19 avril 2023, 19 avril 2024, 22 avril 2025, 21 avril 2026, 19 avril 2027 (échéance finale)
Dates de constatations mensuelles pour le calcul de la performance finale moyenne	Le 5 de chaque mois à partir du 5 avril 2024 (inclus) au 5 avril 2027 (inclus), ou le jour de Bourse suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse
Sous-jacent	Indice Euronext® Climate Orientation Priority 50 Equal Weight Excess Return - Ticker Bloomberg : COP5E



<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Dans le cadre de l'approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 9 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci.</p> <p>Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (12/01/2018) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prémcompte mobilier : 30%.</li> <li>• Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</li> </ul> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
<b>Revente avant l'échéance</b>	<p>Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Natixis assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Natixis. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Natixis. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Natixis se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Natixis ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur <a href="http://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a>.</p>
<b>Documentation</b>	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Les 'Notes' Natixis (FR) Euronext® Climate Orientation Priority 50 Switchable Note émises par Natixis décrites dans le présent document font l'objet d'un drawdown prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus ») visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le visa dont la référence est C-021855, en date du 6 février 2018. La CSSF a délivré à la FSMA un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://www.nagelmackers.be">www.nagelmackers.be</a>. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à se reporter en particulier à la rubrique « Facteurs de Risques ». Ils sont également invités à lire le KID. Tout nouveau supplément au Prospectus sera publié sur le site de Natixis (<a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a>). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours. Le KID (Key Information Document) peut être consulté et téléchargé sur une page dédiée du site de RegXchange <a href="https://fe.regxchange.com/landing">https://fe.regxchange.com/landing</a>.</p>
<b>Réclamation</b>	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a> et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (<a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a>).</p>

# Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Facteurs de risque :** les investisseurs doivent se reporter au Programme d'Emission et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. [Natixis recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Programme d'Emission.](#)

**Caractère promotionnel de ce document :** le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Informations sur les commissions :** si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrément :** Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie :** ce produit comporte un droit au remboursement total du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Natixis). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

**Performances sur la base de performances brutes :** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit :** seule Natixis s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Natixis.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les

besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Avertissement relatif à l'Indice :** l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Natixis. Natixis n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Euronext (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

**Traitement fiscal attendu :** le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

**Données de marché :** les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.





